SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

# MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

# MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 2768** **7 octobre 2015**

## SOMMAIRE

**Art et Média Finance Sàrl** . . . . . 132823
**Asset Technology Luxembourg S.à r.l.** . . . . . 132819
**Aussengestaltung Hawranke S.à r.l.** . . . . . 132857
**BE Italy** . . . . . 132819
**BIA S.A.** . . . . . 132819
**BIA S.A.** . . . . . 132819
**Biemar & Biemar S.à r.l.** . . . . . 132818
**Biosfar S.A.** . . . . . 132818
**Bistrot de Paris S.à r.l.** . . . . . 132863
**B&K Holding S.à r.l.** . . . . . 132824
**Bluesprings S.A.** . . . . . 132818
**B.P.F.S. S.à r.l.** . . . . . 132825
**Brain Network International Sàrl** . . . . . 132825
**Braudarson Investments S.A.** . . . . . 132819
**Bremonhill Investment S.A.** . . . . . 132823
**Bremonhill Investment S.A.** . . . . . 132823
**By H S.à r.l.** . . . . . 132821
**C.A.S. Services S.A.** . . . . . 132821
**Caterpillar International Finance Luxembourg S.àr.l.** . . . . . 132824
**Caterpillar International Luxembourg II S.à r.l.** . . . . . 132859
**Caterpillar International Luxembourg I S.à r.l.** . . . . . 132824
**Cerbère** . . . . . 132863
**C.F.F. S.A.** . . . . . 132821
**Circle Link S.à r.l.** . . . . . 132825
**ColCharlotte Funding S.à.r.l.** . . . . . 132860
**ColHighland Propco (Lux) S.à r.l.** . . . . . 132860
**Colony Blue Investor S.à.r.l.** . . . . . 132825
**Conseil, Moderne Habitat S.à r.l.** . . . . . 132822
**COPLA - Consortium de Placements S.A.** . . . 132826
**Cosmo S.A.** . . . . . 132860
**Emresa S.A.** . . . . . 132827
**Emresa S.A.** . . . . . 132828
**EPIC Euro Property 3 S.àr.l.** . . . . . 132864
**GIGA Soparfi S.à r.l.** . . . . . 132822
**Giselle S.A.** . . . . . 132822
**Grand Hotel Verwaltung S.A.** . . . . . 132822
**Kinailux S.à r.l.** . . . . . 132839
**Moivre S.A.** . . . . . 132821
**Opus (Public) Chartered Issuances S.A.** . . . . . 132828
**PB Investments S.A.** . . . . . 132818
**Progastrine et Cancers S.à r.l.** . . . . . 132850
**SEGRO European Logistics Partnership S.à r.l.** . . . . . 132854
**Talan Luxembourg S.à r.l.** . . . . . 132819

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Biosfar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 124.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
BIOSFAR S.A.

Référence de publication: 2015141930/11.

(150155027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Bluesprings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.272.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration et l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 29 juillet 2015*

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Séverine BARROIS, administrateur de sociétés, née à Metz (France) le 28 avril 1977, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

3. M. Sami HAJJEM a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme
*Pour BLUESPRINGS S.A.*
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015141931/19.

(150154902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Biemar & Biemar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 97, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 191.415.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015141929/9.

(150155405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**PB Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.404.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2015*

Les mandats du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015 comme suit:

*Réviseur d'entreprises agréé:*

PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PB INVESTMENTS S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015142392/15.

(150154941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**BE Italy, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.148.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015141924/9.

(150155060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**BIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015141927/9.

(150154797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**BIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.879.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2015*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2015:

Ont été réélus aux fonctions d'administrateur, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2015:

1. Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, Route d'Arlon n°287
2. Monsieur Yves Lahaye, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, Route d'Arlon n°287
3. Monsieur Freddy Ramon, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, Route d'Arlon n°287

A été réélu en qualité de réviseur d'entreprises agréé pour le contrôle des comptes annuels au 31 décembre 2015: Ernst & Young S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L - 5365 Munsbach.

Pour extrait certifié conforme

Référence de publication: 2015141928/17.

(150154802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Braudarson Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 96.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015141939/9.

(150154593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Talan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Asset Technology Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.418.

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société par actions simplifiée régie par les lois de France "TALAN SAS'', établie et ayant son siège social à F-75008 Paris, 8, rue Euler, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 488 601 337,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "ASSET TECHNOLOGY LUXEMBOURG S.à r.l.'', établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101418, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 857 du 20 août 2004,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de "ASSET TECHNOLOGY LUXEMBOURG S.à r.l." en "TALAN Luxembourg S.à r.l." et de modifier subséquemment l'article 1 er des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1 er .** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "TALAN Luxembourg S.à r.l.", (la "Société"), régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de treize mille euros (13.000,- EUR) à soixante-trois mille euros (63.000,- EUR), par la création et l'émission de deux mille (2.000) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts").

*Intervention - Souscription - Libération*

Est intervenu ensuite Monsieur Christian DOSTERT, pré-qualifié, lequel déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique aux Nouvelles Parts et de les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Quatrième résolution*

Afin de refléter l'augmentation de capital social qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-trois mille euros (63.000,- EUR), représenté par deux mille cinq cent vingt (2.520) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 juillet 2015. 2LAC/2015/17097. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141895/64.

(150155406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**By H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.191.750,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.206.

En date du 7 août 2015, l'associé Vistra Fiduciary (HK) Limited agissant en tant que trustee de The Achilles Trust, avec siège social au 11, Duddell Street, 12/F Ruttonjee House, Hong Kong, a cédé la totalité de ses 28.602 parts sociales à Castle Moon Investments Limited, avec siège social à Offshore Chambers, Apia, Samoa, qui les acquiert;

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Castle Moon Investments Limited, précité, avec 28.602 parts sociales
- Kilian Hennessy, avec adresse au 100, Jay St., Apt 12A, NY 11201 Brooklyn, Etats-Unis, avec 19.068 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141950/16.

(150154583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**C.A.S. Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 68.168.

Une liste des fondés de pouvoirs de la Société CAS Services S.A. en fonction au 1 er Septembre 2015 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAS Services S.A.
Signatures

Référence de publication: 2015141951/12.

(150155342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**C.F.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 64.719.

La nouvelle adresse de Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty, Administrateurs de la société C.F.F. S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Le nouveau siège social de Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult», Commissaire aux Comptes de la société C.F.F. S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Signatures
*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015141953/15.

(150155367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Moivre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.739.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOIVRE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015142320/11.

(150155189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Giselle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.074.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 31 juillet 2015*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur ROSSI Jacopo et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. CUSTOM S.A. est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme
GISELLE S.A.
Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015142135/16.

(150155140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Grand Hotel Verwaltung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 65.989.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la Société du 17 août 2015 que:

- le mandat de la BANQUE J. SAFRA SARASIN (LUXEMBOURG) S.A. comme dépositaire des actions au porteur de GRAND HOTEL VERWALTUNG S.A. a été résilié avec effet immédiat;

- le mandat de dépositaire des actions au porteur a désormais été confié avec effet immédiat à SG AUDIT S.àr.l., R.C.S. Luxembourg B 75.908, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015142140/14.

(150155096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**GIGA Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3548 Dudelange, 15, rue Ribeschpont.

R.C.S. Luxembourg B 162.155.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 août 2015 à 15:00 à Dudelange.*

1. Démission acceptée de M. Jean-Paul Beck comme aérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Dudelange, le 10 août 2015.

Pour extrait conforme
*Pour la société*

Référence de publication: 2015142133/13.

(150155346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Conseil, Moderne Habitat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5751 Frisange, 16B, Robert Schuman-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 185.628.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015142672/11.

(150155986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Bremonhill Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.894.

*Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société tenu à Luxembourg le 30 juillet 2015*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 30 juillet 2015 qu'il a été décidé de réélire, en tant qu'administrateur-délégué de la Société, Monsieur Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2016 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2015141942/18.

(150155165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Bremonhill Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.894.

*Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 30 juillet 2015.*

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 30 juillet 2015, il a été décidé de:

1. réélire, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2016 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Monsieur Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Eric BIREN, résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg; et
- Madame Marie-Rose LUGLI, résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg,

2. réélire Madame Monique Tommasini, résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2016 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2015141943/23.

(150155165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Art et Média Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 54.911.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Les documents de la société seront archivés au 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Diekirch, le 26-03-2015.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2015141894/13.

(150155211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**B&K Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.977.

EXTRAIT

En date du 30 juin 2015, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Gulcin Tekes, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.

- Mario Curcio, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015141908/14.

(150154967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Caterpillar International Finance Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.550.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 131.096.

*Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées le 5 août 2015*

L'associé unique de la Société a accepté la démission de William C. Brewer de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 1 er août 2015 et a décidé de nommer avec effet immédiat Alvin E. Buck, ayant son adresse professionnelle au 2120 West End Avenue, TN 37203 Nashville, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, en date du 5 août 2015, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- François OGGIER, gérant;
- Robert J. VLACH, gérant;
- Alvin E. BUCK, gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CATERPILLAR International Finance Luxembourg S.à r.l.*
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015141956/20.

(150154557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Caterpillar International Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 176.630,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 170.672.

*Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées le 5 août 2015*

L'associé unique de la Société a accepté la démission de William C. Brewer de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 1 er août 2015 et a décidé de nommer avec effet immédiat Alvin E. Buck, ayant son adresse professionnelle au 2120 West End Avenue, TN 37203 Nashville, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, en date du 5 août 2015, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- François OGGIER, gérant;
- Twan VAN GRINSVEN, gérant;
- Alvin E. BUCK, gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CATERPILLAR International Luxembourg I S.à r.l.*
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015141957/20.

(150154556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**Colony Blue Investor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.597.

EXTRAIT

Il est à noter que le siège social du gérant unique:

Colony Luxembourg S.à r.l. a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1 er août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*
Valérie Chaumier
*Mandataire habilité*

Référence de publication: 2015141967/15.

(150155294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Circle Link S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.761.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 août 2015, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de MOORE STEPHENS Audit S.A.R.L., avec siège social au 2-4, rue Château d'Eau L-3364 Leudelange, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015141964/14.

(150154751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Brain Network International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1452 Luxembourg, 26, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 180.087.

Suite à la décision du gérant unique de la société BRAIN NETWORK INTERNATIONAL SARL, le siège social a été transféré, avec effet au 1 er juillet 2015, de L-1452 Luxembourg, 26, Rue Théodore Eberhard, à L-1466 Luxembourg, 6, Rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRAIN NETWORK INTERNATIONAL SARL
Alain HAENTJENS
*Gérant unique*

Référence de publication: 2015141938/14.

(150154710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**B.P.F.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 1, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 146.004.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015142630/11.

(150156080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

**COPLA - Consortium de Placements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 27.838.

L'an deux mille quinze, le quatre août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COPLA - CONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A." (numéro d'identité 2010 22 47 117), avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 27.838, constituée sous la forme d'une société anonyme holding suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Differdange, en date du 28 mars 1988, publié au Mémorial C, numéro 172 du 24 juin 1988 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 juin 2011, publié au Mémorial C, numéro 2032 du 1 er septembre 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique)

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Patrick PIERRARD, employé privé, demeurant à Garnich.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Acceptation des démissions avec effet à compter de ce jour des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge pleine et entière.

2) Mise en liquidation de la société.

3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

4) Nomination d'un commissaire-vérificateur.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a un capital social d'un million cent vingt-cinq mille euros (€ 1.125.000.-), représenté par quarante et un mille sept cents (41.700) actions de classe A et trois mille trois cents (3.300) actions de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les quarante et un mille sept cents (41.700) actions de classe A et les trois mille trois cents (3.300) actions de classe B de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions des sociétés «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» et «TAXIOMA s.à r.l.» et de Madame Ingrid HOOLANTS comme administrateurs et de Monsieur Paul JANSSENS comme commissaire aux comptes de la société, avec effet à compter de ce jour et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Guy PIETTE, administrateur de sociétés, né à Courtrai (Belgique) le 30 septembre 1958, demeurant à B-8500 Courtrai, Guldenbergplantsoen, 5, boîte 11.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330, comme commissaire-vérificateur.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide et/ou constate:

- que les actionnaires seront personnellement responsables de toute obligation ou de tout engagement de la société, même encore inconnus au jour de la clôture de la liquidation;

- qu'excepté en cas de négligence grave, le liquidateur et le commissaire à la liquidation seront déchargés de toute responsabilité pour les actes accomplis dans le cadre de leur mission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à mille trois cent cinquante euros (€ 1.350-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, HAMES, PIERRARD, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25816. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142708/75.

(150155450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

---

**Emresa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 6C, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 90.693.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 24 juillet 2015*

En l'an deux mille quinze, le vingt-quatre juillet, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme EMRESA S.A., susvisée, qui a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée accepte les démissions des administrateurs suivants

- La société LUXBENEfits S.A.,
- Madame Valérie CRAUSER, (qui démissionne également de son mandat d'administrateur-délégué),
- La société Field Sicar SCA, et
- La société Field Conseil Sàrl

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires les administrateurs suivants:

- La société Re-Sources Capital, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 53, avenue de Flandre, 59700 Marcq-en-Barœul, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 807 657 762, ayant comme représentant permanent, Monsieur Romain RASTEL, administrateur, né le 15/03/1982 à Lille (France), et demeurant au 12, rue de Bourgogne, 59000 Lille, France

- La société Slaag S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4360 Esch-sur-Alzette, 6C, Porte de France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.478, ayant comme représentant permanent, Madame Valérie CRAUSER, employée privée, née le 31/03/1972 à Metz (France), et demeurant à F-57270 Uckange, 3, Lotissement Petite Fontaine, et

- La société Mresa Invest, société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 90, rue de Paris, 59000 Lille, France, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Lille, ayant comme représentant permanent, Monsieur Damien FULCHIRON, employé, né le 25 novembre 1976 à Sainte-Foye-Lès-Lyon demeurant au 4, rue de la république, 69000 Lyon, France.

Les mandats des administrateurs sont valables jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2021.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Pour extrait conforme
Le bureau de l'assemblée

Référence de publication: 2015142734/33.

(150155656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

---

**Emresa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 6C, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 90.693.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 20 août 2015*

En l'an deux mille quinze, le vingt août, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme EMRESA S.A., susvisée, qui a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de reclasser les administrateurs suivants en administrateurs de catégorie A de la Société avec effet à compter du 20 août 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021:

- Re-Sources Capital, société par actions simplifiée, société de droit français, ayant son siège social au 53 avenue de Flandre, 59700 Marcq-en-Barceul, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 807 657 762, ayant comme représentant permanent, Monsieur Romain RASTEL, administrateur, né le 15 mars 1982 à Lille, demeurant au 12, rue de Bourgogne 59000, Lille France;

- Mresa Invest, société par actions simplifiée, société de droit français, ayant son siège social au 90 rue de Paris 59000 Lille, France, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Société de Lille, ayant comme représentant permanent, Monsieur Damien FULCHIRON, employé, né le 25 novembre 1976 à Sainte-Foye-lès-Lyon demeurant au 4, rue de la république, 69000 Lyon, France.

L'Assemblée décide de reclasser l'administrateur suivant en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société avec effet à compter du 20 août 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021:

- Slaag S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6C, porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 173.478 ayant comme représentant permanent, Madame Valérie CRAUSER, employée privée, née à Metz, France, le 31 mars 1972, demeurant à F-57270 Uckange, 3, Lotissement Petite Fontaine.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant qu'administrateur-délégué de la Société avec effet à compter du 20 août 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021:

- Slaag S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6C, porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 173.478 ayant comme représentant permanent, Madame Valérie CRAUSER, employée privée, née à Metz, France, le 31 mars 1972, demeurant à F-57270 Uckange, 3, Lotissement Petite Fontaine.

Pour extrait conforme
Le bureau de l'assemblée

Référence de publication: 2015142735/36.

(150155989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

---

**Opus (Public) Chartered Issuances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 199.463.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of August.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Stichting Opus - Chartered Issuances, a foundation (stichting) incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Boelelaan 7, 1083 HJ Amsterdam, The Netherlands,

duly represented by Mr Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the Shareholder).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of Opus (Public) Chartered Issuance S.A. (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Management Board of the Company (the Management Board).

Where the Management Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 27 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004. To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks.

The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, bonds, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments or by binding itself by any other means.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

In accordance with, and to the extent permitted by, the Securitisation Act 2004, the Company may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. Without prejudice to the generality of the previous sentence, the Company may also generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

**Art. 5. Compartments.** In accordance with the Securitisation Act 2004, the Management Board is entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate part of the Company's estate.

Subject to paragraph 4 of this Article 5 below, all assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment, shall be allocated to the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments.

The Management Board or their delegates, shall establish and maintain separate accounting records for each compartment of the Company.

The liquidation of a compartment is decided by the Management Board.

**Art. 6. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 31,000.-(thirty-one thousand euros) consisting of 31 (thirty-one) shares in registered form with a par value of EUR 1,000.- (one thousand euros) each.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 27 below.

**Art. 7. Shares.** The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 8. Transfer of shares.** The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

**Art. 9. Debt securities.** Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

**Art. 10. Meetings of the shareholders of the Company.** In the case of a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred on the general meeting of shareholders. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the general meeting of shareholders shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the sole shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the sole shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the fourth Wednesday in June of each year at 12.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg and Germany, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Management Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 11. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.** The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 12. Management.** The Company shall be managed by a Management Board composed of at least three members - who need not be shareholders of the Company - out of which two needs to be A director and one needs to be B Director. In all instances the Management Board shall be composed of a majority of A directors. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The members of the Management Board shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting of the shareholders of the Company. The shareholders of the Company shall also determine the number of members, their remuneration and the term of their office. A member of the Management Board may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

In the event of vacancy in the office of a member because of death, retirement or otherwise, the remaining members may elect, by a majority vote, a member to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

**Art. 13. Meetings of the Management Board.** The Management Board shall appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a member of the Management Board, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Management Board and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The Management Board shall meet upon call by the chairman or any two members, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Save as provided below, written notice of any meeting of the Management Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Management Board.

No such written notice is required if all the members of the Management Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law is affixed, of each member of the Management Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Management Board.

Any member of the Management Board may act at any meeting of the Management Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another member as his or her proxy.

Any member may participate in a meeting of the Management Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Management Board can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's members is present or represented at a meeting of the Management Board and that there is a majority of A directors present to such Management Board. Decisions shall be taken by way of a double majority consisting in (i) a majority of votes of the members present or represented and (ii) a majority of votes of A directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the votes of the A Directors shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Management Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the members by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this Article 13. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every members (resolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 14. Minutes of meetings of the Management Board.** The minutes of any meeting of the Management Board shall be signed by the chairman of the Management Board who presided at such meeting or by any two members of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any members of the Management Board of the Company.

**Art. 15. Powers of the Management Board.** The Management Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in such manner as the Management Board deems appropriate. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915) or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company or the Supervisory Board (as defined hereinafter) fall within the competence of the Management Board.

**Art. 16. Delegation of powers.** The Management Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. An appointment of a member of the Management Board as managing member of the Company is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders of the Company.

The Management Board is also authorised to appoint a person, either member or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 17. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by the joint signatures of any two members of the Management Board which includes at least a A Director or the joint signatures or single signature of any persons - including a single B director - to whom such signatory power has been granted by the Management Board, but only within the limits of such power, which shall for sake of clarity only be limited to execution of documents or orders in relation to transactions duly approved by a Management Board.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

**Art. 18. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members or officers of the Company is interested in, or is a member, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any member or officer of the Company who serves as member of the Management Board, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any member of the Management Board of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such member shall make known to the Management Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such member's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

**Art. 19. Supervisory Board.** The supervisory board (the Supervisory Board) shall consist of between one (1) to three (3) members appointed by the general meeting of shareholder for a joint term of up to six years renewable.

**Art. 20. Meetings of the Supervisory Board.** The elected members of the Supervisory Board proposed for election by the general meeting of the shareholders shall at all times be entitled to choose among themselves the Chairman of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall hold its meetings as frequently as needed.

**Art. 21. Resolutions of the Supervisory Board.** For Supervisory Board resolutions to be valid, all Supervisory Board members must be invited in writing prior to the date designated for such meeting and a majority of the members must be present at the meeting. The Supervisory Board meetings may also be validly held without being formally convened in the event that all Supervisory Board members are present at such meeting and none of them objected against holding such meeting or any matters on the agenda.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Supervisory Board holding office.

The Supervisory Board shall adopt resolutions by an absolute majority of votes of the Supervisory Board members present or represented at such meeting. In the case of an equality of votes, the Chairman shall have the right to cast the deciding vote.

Members of the Supervisory Board participating in a meeting of the Supervisory Board by visual conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Every meeting of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or such other place as the Supervisory Board may from time to time determine. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing another member of the Supervisory Board as his proxy.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

**Art. 22. Powers of the Supervisory Board.** The Supervisory Board shall exercise permanent supervision of the management of the Company by the Management Board without interfering in that management.

**Art. 23. Non Petition.** No shareholder may (i) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (ii) seize any assets of the Company, unless so required by law.

In accordance with article 64 of the Securitisation Act, any investor in, and any creditor of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company agrees not to (i) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (ii) seize any assets of the Company.

**Art. 24. Approved Independent External Auditor(s).** The accounts of the Company are audited by one or more approved independent external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) appointed by the Management Board.

The approved independent external auditor(s) is/are appointed for a determined period amongst the auditors registered with the Supervision Commission of the Financial Sector (Commission de Surveillance du Secteur Financier).

The Management Board will determine their remuneration and the term of their office.

The approved independent external auditor(s) is/are re-eligible.

**Art. 25. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

**Art. 26. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above.

**Art. 27. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 28 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 28. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 29. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

*Transitory provisions*

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2015.

The first Annual General Meeting of the shareholders of the Company will be held in 2016.

*Subscription*

The Articles having thus been established, the party appearing hereby declare that it subscribes to 31 (thirty-one) shares representing the total share capital.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

*Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by Article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of Article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

*Extraordinary general meeting of shareholders*

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, considering itself to be duly convened, has proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholder and having stated that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. that the number of members of the management board is set at 5 (three);

2. that there be appointed as members of the Management Board of the Company:

*A directors:*

- Mr. Hinnerk Koch, companies director, born on March 15 1963 in Bremen (Germany), with professional address at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Mr. Alain Koch, companies director, born on August 18, 1965 in Eschsur-Alzette (Luxembourg), with professional address at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Mrs. Danielle Delnoije, companies director, born on February 14, 1974 in Sittard (The Netherlands), with professional address at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*B Directors:*

- Mr. Daniel Maier, companies director, born on 1 st , March 1978 in Nürnberg (Germany), with professional address at 21, Speditionsstr. 21, 40221 Düsseldorf, Germany; and

- Mr. Jan Heuwing, companies director, born on born on May 2 nd, 1979 in Bottrop (Germany) residing Bilker Alee 176c, 40217 Düsseldorf, Germany

3. that the number of the Supervisory Board is set a 1 (one);

4. that there be appointed as member of the Supervisory Board of the Company:

- Mr. Eyal Agmoni, companies director, born on February 16, 1968 in Israel, with professional address at Davinci Nihonbashi, 179, 4 th floor, 1.7.9. Nihonbashi, Chuo-Ku, Tokyo, 103-0027 Japan.

5. that the terms of office of the members of the Management Board and of the Supervisory Board will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

6. that the address of the registered office of the Company is at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil statuses and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le douze août.

Pardevant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Stichting Opus - Chartered Issuances, une fondation (stichting) de droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Boelelaan 7, 1083 HJ Amsterdam Pays-Bas,

ici dûment représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Actionnaire).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il arrêté comme suit:

**Art. 1 er . Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de Opus (Public) Chartered Issuance S.A. (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du directoire de la Société (le Directoire).

Lorsque le Directoire estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 27 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004. A cet effet, la Société peut, entre autre, acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques.

La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, obligations, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Sans préjudice de ce qui précède, elle peut aussi procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et tout type de créance ou d'action, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

Conformément à, et dans la mesure permise par, la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son «trustee» ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investis-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

sements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés pas la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

**Art. 5. Compartiments.** En conformité avec la Loi sur la Titrisation de 2004, le Directoire est autorisé à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte des actifs de la Société.

Sous réserve du paragraphe 4 de cet Article 5 ci-dessous, tous les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition des investisseurs de ce compartiment ainsi qu'aux créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment.

Les créances qui ne sont pas nées en relation d'un compartiment, opération ou liquidation d'un compartiment spécifique, seront allouées aux compartiments de la Sociétés sur une base pro rata des actifs de la Société.

Le Directoire ou ses délégués établira et maintiendra des comptes séparés pour chaque compartiment de la Société.

La liquidation d'un compartiment est décidée par le Directoire.

**Art. 6. Capital.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31 (trente et une) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 27 ci-après.

**Art. 7. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 8. Transfert des Actions.** Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

**Art. 9. Obligations.** Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

**Art. 10. Assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'associé unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale des actionnaires est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'actionnaire unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatrième mercredi de juin de chaque année à 12.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale peut se tenir à l'étranger si le Directoire constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale des actionnaires est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale des actionnaires par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts. Chaque action donne droit à une voix.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 12. Administration de la Société.** La Société sera administrée par un Directoire comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société parmi lesquels deux devront être un Administrateur A et un devra être un Administrateur B. En toutes circonstances le Directoire sera composé d'une majorité d'Administrateurs A. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les membres du Directoire seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre de membres, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un membre du Directoire peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste de membre pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les membres restants pourront élire, à la majorité des votes, un membre pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

**Art. 13. Réunion du Directoire.** Le Directoire doit nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, membre du Directoire ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Directoire et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du Directoire seront convoquées par le président du Directoire ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, un avis écrit de toute réunion du Directoire sera donné à tous les membres au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membre du Directoire de la Société sont présents ou représentés lors du Directoire et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Directoire se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Directoire.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Directoire en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Directoire peut participer à la réunion du Directoire par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Directoire ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Directoire et qu'il y ait une majorité d'Administrateurs A présents à une telle réunion du Directoire. Les décisions sont prises par voie de double majorité consistant en (i) une majorité de voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Directoire et (ii) une majorité de vote d'administrateurs A présents ou représentés lors de ce Directoire. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix des Administrateurs A sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Directoire peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 13. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Directoire (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 14. Procès-verbal de réunion du Directoire.** Les procès-verbaux des réunions du Directoire seront signés par le président du Directoire qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il en existe un) ou par tout membre du Directoire de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

**Art. 15. Pouvoirs du Directoire.** Le Directoire est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (ci-après, la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-après) sont de la compétence du Directoire.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs.** Le Directoire peut nommer un délégué à la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. La nomination d'un administrateur nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le Directoire est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 17. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du Directoire de la Société incluant au moins un Administrateur A ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne - notamment un Administrateur B unique - à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Directoire et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés qui seront limités dans un soucis de clarté à l'exécution de documents ou ordres en relation avec des transactions dûment approuvées par le Directoire.

**Art. 18. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs membre ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout membre ou fondé de pouvoir de la Société, qui est membre du Directoire, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un membre du Directoire de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Directoire de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

**Art. 19. Conseil de Surveillance.** Le Conseil de Surveillance est composé de deux (2) à quatre (4) membres désignés par l'Actionnaire pour une durée maximale de six ans renouvelable.

**Art. 20. Réunions du Conseil de Surveillance.** Les membres élus du Conseil de Surveillance proposés pour élection par l'assemblée générale des actionnaires seront en droit de proposer parmi eux le Président du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance tiendra ses réunions aussi souvent que nécessaire.

**Art. 21. Résolutions du Conseil de Surveillance.** Pour que les résolutions du Conseil de Surveillance soient valables, tous les membres du Conseil de Surveillance doivent être convoqués par écrit avant la date indiquée pour cette réunion et une majorité des membres doit être présente à cette réunion. Les réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être valablement tenues sans avoir été formellement convoquées dans le cas où tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents à cette réunion et aucun d'eux ne conteste la tenue de cette réunion ou tout sujet figurant à l'ordre du jour.

Le quorum du Conseil de Surveillance consistera en la présence ou la représentation d'une majorité des membres du Conseil de Surveillance tenant réunion et devant inclure le Président du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance adoptera ses résolutions à la majorité absolue des votes des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion. Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président aura une voix prépondérante.

Les Membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion du Conseil de Surveillance par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance. De telles méthodes de télécommunication devront satisfaire toutes les caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion et les délibérations de la réunion seront retransmises de façon continue.

Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou dans plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

**Art. 22. Pouvoirs du Conseil de Surveillance.** Le Conseil de Surveillance exercera un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire sans interférer dans cette gestion.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

**Art. 23. Renonciation d'agir en faillite.** Aucun actionnaire ne peut (i) assigner la Société en faillite ou requérir l'ouverture de toute autre procédure collective ou de réorganisation à l'encontre de la Société ou (ii) saisir les actifs de la Société, sauf en cas d'obligation légale.

Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout investisseur dans et tout créancier de la Société ainsi que toute personne dans une relation contractuelle avec la Société accepte de ne pas (i) assigner la Société en faillite ou de requérir l'ouverture de toute autre procédure collective ou de réorganisation à l'encontre de la Société ou (ii) saisir les actifs de la Société.

**Art. 24. Réviseur d'entreprises.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants seront nommés par le Directoire.

Le ou les réviseurs seront nommés pour une période déterminée parmi les réviseurs enregistrés auprès de la commission de surveillance du secteur financier.

Le Directoire déterminera leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Le ou les réviseurs sont rééligibles.

**Art. 25. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1 er janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 26. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 des Statuts.

**Art. 27. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 28 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 28. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

**Art. 29. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi sur la Titrisation de 2004.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue en 2016.

*Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparants déclare qu'il souscrit les 31 (trente et une) actions représentant la totalité du capital social.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant pré qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnait dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du Directoire est fixé à 5 (cinq);

2. Sont nommés membres du Directoire de la Société:

*Administrateur A:*

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- Mr. Hinnerk Koch, administrateur de sociétés né le 15 mars 1963 à Brème (allemagne) avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Mr. Alain Koch, administrateur de sociétés 18 août 1965 à Esch sur Alzette (Luxembourg) avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et

- Mme Danielle Delnoije, administrateur de sociétés né le 14 février 1974 à Sittard (Pays-Bas) avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

*Administrateurs B:*

- Mr. Daniel Maier, administrateur de sociétés né le 1 er mars 1978 à Nüremberg (allemagne) avec adresse professionnelle au 21, Speditionsstr. 21, 40221 Düsseldorf Allemagne

- Mr. Jan Heuwing, administrateur de sociétés, né le 2 mai 1979 à Bottrop (Allemagne) avec adresse professionelle à Bilker Alee 176c, 40217 Düsseldorf Allemagne

3. Le nombre de membres du Conseil de Surveillance est fixé à 1 (one);

4. Est nommé membre du Conseil de Surveillance:

- Mr. Eyal Agmoni, administrateur de sociétés né le 16 février 1968 en Israel avec adresse professionnelle au Davinci Nihonbashi, 179, 4 th floor, 1.7.9. Nihonbashi, Chuo-Ku, Tokyo, 103-0027 Japon.

5. Le mandat des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018;

6. Le siège social de la société est fixé au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26386. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015141656/600.

(150154100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

---

**Kinailux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 196.929.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. P5 Sub L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

2. Permira V L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs Alexia UHL, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

3. P5 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs Alexia UHL, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

4. Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs Alexia UHL, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

5. P5 CIS S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178 072, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, here represented by Mrs Alexia UHL, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg;

6. Permira V I.A.S L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs Alexia UHL, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey.

The said powers of attorneys, initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above-mentioned entities are the shareholders (the "Shareholders") which are also holders of all voting rights of Kinailux S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 27,500.-), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196.929 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 11 May 2015, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and have not been amended since the incorporation.

Such appearing person, acting in her above stated capacity, has required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. class A1 to class A10 shares, and subsequently reallocate the existing shares into class A1 shares.

2. Increase the share capital of the Company by an amount of seven million eight hundred twenty-five thousand six hundred ninety-eight Euros and fifty-seven cents (EUR 7,825,698.57) so as to raise it from its amount of twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 27,500.-) to seven million eight hundred fifty-three thousand one hundred ninety-eight Euros and fifty-seven cents (EUR 7,853,198.57) by the issue of seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred seventy-four (78,256,974) class A1 shares, seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A2 shares, seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A3 shares, seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A4 shares, seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A5 shares, seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A6 shares, seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A7 shares, seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A8 shares, seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A9 shares, and seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A10 shares, together with a share premium in a total amount of seventy million four hundred thirty-one thousand two hundred eighty-seven Euros and ten cents (EUR 70,431,287.10) paid up through a contribution in cash.

3. Subscription and payment of the new shares.

4. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles") to reflect the capital increase.

5. Insertion of new articles 8 and 9 in the Articles and subsequent renumbering of the current articles 8 to 20 into articles 10 to 22 of the Articles.

6. Amendment of article 20 (previous article 18) of the Articles.

7. Insertion of a new article 21 in the Articles and subsequent renumbering of the articles 21 and 22 (previous articles 19 and 20) into articles 22 and 23.

8. Miscellaneous.

*First resolution*

The Shareholders resolve to convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. class A1 to class A10 shares, and to reallocate subsequently the existing two million seven hundred fifty thousand (2,750,000) shares into two million seven hundred fifty thousand (2,750,000) class A1 shares.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of seven million eight hundred twenty-five thousand six hundred ninety-eight Euros and fifty-seven cents (EUR 7,825,698.57) so as to raise it from its amount of twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 27,500.-) to seven million eight hundred fifty-three thousand one hundred ninety-eight Euros and fifty-seven cents (EUR 7,853,198.57) by the issue of seventy-eight million two hundred

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

fifty-six thousand nine hundred seventy-four (78,256,974) class A1 shares, seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A2 shares, seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A3 shares, seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A4 shares, seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A5 shares, seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A6 shares, seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A7 shares, seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A8 shares, seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A9 shares, and seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A10 shares (the "New Shares"), together with a share premium in a total amount of seventy million four hundred thirty-one thousand two hundred eighty-seven Euros and ten cents (EUR 70,431,287.10) paid up through a contribution in cash.

*Subscription and payment*

The New Shares have been subscribed and paid in as follow:

1. P5 Sub L.P.1, aforementioned, declares to subscribe to thirteen million three hundred sixty-six thousand nine hundred fifty-three (13,366,953) class A1 shares, thirteen million three hundred sixty-six thousand nine hundred fifty-four (13,366,954) class A2 shares, thirteen million three hundred sixty-six thousand nine hundred fifty-four (13,366,954) class A3 shares, thirteen million three hundred sixty-six thousand nine hundred fifty-four (13,366,954) class A4 shares, thirteen million three hundred sixty-six thousand nine hundred fifty-four (13,366,954) class A5 shares, thirteen million three hundred sixty-six thousand nine hundred fifty-four (13,366,954), thirteen million three hundred sixty-six thousand nine hundred fifty-four (13,366,954) class A7 shares, thirteen million three hundred sixty-six thousand nine hundred fifty-four (13,366,954) class A8 shares, thirteen million three hundred sixty-six thousand nine hundred fifty-four (13,366,954) class A9 shares, and thirteen million three hundred sixty-six thousand nine hundred fifty-four (13,366,954) class A10 shares, together with a share premium of twelve million thirty thousand two hundred fifty-eight Euros and fifty cents (EUR 12,030,258.50) through a contribution in cash.

2. Permira V L.P.2, aforementioned, declared to subscribe and fully pay for sixty-one million eighty-eight thousand six hundred thirty-three (61,088,633) class A1 shares, sixty-one million eighty-eight thousand six hundred thirty-two (61,088,632) class A2 shares, sixty-one million eighty-eight thousand six hundred thirty-two (61,088,632) class A3 shares, sixty-one million eighty-eight thousand six hundred thirty-two (61,088,632) class A4 shares, sixty-one million eighty-eight thousand six hundred thirty-two (61,088,632) class A5 shares, sixty-one million eighty-eight thousand six hundred thirty-two (61,088,632) class A6 shares, sixty-one million eighty-eight thousand six hundred thirty-two (61,088,632) class A7 shares, sixty-one million eighty-eight thousand six hundred thirty-two (61,088,632) class A8 shares, sixty-one million eighty-eight thousand six hundred thirty-two (61,088,632) class A9 shares, sixty-one million eighty-eight thousand six hundred thirty-two (61,088,632) class A10 shares, together with a share premium of fifty-four million nine hundred seventy-nine thousand seven hundred sixty-eight Euros and eighty-nine cents (EUR 54,979,768.89) through a contribution in cash.

3. P5 Co-Investment L.P., aforementioned, declared to subscribe and fully pay for nine hundred fifty-eight thousand four hundred three (958,403) class A1 shares, nine hundred fifty-eight thousand four hundred ten (958,410) class A2 shares, nine hundred fifty-eight thousand four hundred ten (958,410) class A3 shares, nine hundred fifty-eight thousand four hundred ten (958,410) class A4 shares, nine hundred fifty-eight thousand four hundred ten (958,410) class A5 shares, nine hundred fifty-eight thousand four hundred ten (958,410) class A6 shares, nine hundred fifty-eight thousand four hundred ten (958,410) class A7 shares, nine hundred fifty-eight thousand four hundred ten (958,410) class A8 shares, nine hundred fifty-eight thousand four hundred ten (958,410) class A9 shares, and nine hundred fifty-eight thousand four hundred ten (958,410) class A10 shares, together with a share premium of eight hundred sixty-two thousand five hundred sixty-eight Euros and thirty-three cents (EUR 862,568.33) through a contribution in cash.

4. Permira Investments Limited, aforementioned, declared to subscribe and fully pay for two million two hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five (2,299,125) class A1 shares, two million two hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five (2,299,125) class A2 shares, two million two hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five (2,299,125) class A3 shares, two million two hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five (2,299,125) class A4 shares, two million two hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five (2,299,125) class A5 shares, two million two hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five (2,299,125) class A6 shares, two million two hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five (2,299,125) class A7 shares, two million two hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five (2,299,125) class A8 shares, two million two hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five (2,299,125) class A9 shares, and two million two hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five (2,299,125) class A10 shares, together with a share premium of two million sixty-nine thousand two hundred twelve Euros and fifty cents (EUR 2,069,212.50) through a contribution in cash.

5. P5 CIS S.à r.l., aforementioned, declared to subscribe and fully pay for one hundred forty thousand three hundred thirty-five (140,335) class A1 shares, one hundred forty thousand three hundred forty-one (140,341) class A2 shares, one hundred forty thousand three hundred forty-one (140,341) class A3 shares, one hundred forty thousand three hundred forty-one (140,341) class A4 shares, one hundred forty thousand three hundred forty-one (140,341) class A5 shares, one hundred forty thousand three hundred forty-one (140,341) class A6 shares, one hundred forty thousand three hundred forty-one (140,341) class A7 shares, one hundred forty thousand three hundred forty-one (140,341) class A8 shares, one hundred

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

forty thousand three hundred forty-one (140,341) class A9 shares, and one hundred forty thousand three hundred forty-one (140,341) class A10 shares, together with a share premium of one hundred twenty-six thousand three hundred six Euros and thirty-two cents (EUR 126,306.32) through a contribution in cash.

6. Permira V I.A.S L.P., aforementioned, declared to subscribe and fully pay for four hundred three thousand five hundred twenty-five (403,525) class A1 shares, four hundred three thousand five hundred twenty-five (403,525) class A2 shares, four hundred three thousand five hundred twenty-five (403,525) class A3 shares, four hundred three thousand five hundred twenty-five (403,525) class A4 shares, four hundred three thousand five hundred twenty-five (403,525) class A5 shares, four hundred three thousand five hundred twenty-five (403,525) class A6 shares, four hundred three thousand five hundred twenty-five (403,525) class A7 shares, four hundred three thousand five hundred twenty-five (403,525) class A8 shares, four hundred three thousand five hundred twenty-five (403,525) class A9 shares, and four hundred three thousand five hundred twenty-five (403,525) class A10 shares, together with a share premium of three hundred sixty-three thousand one hundred seventy-two Euros and fifty-six cents (EUR 363,172.56) through a contribution in cash.

The total amount of the capital increase amounting to seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-five Euros and sixty-seven cents (EUR 78,256,985.67) is allocated as follows: seven million eight hundred twenty-five thousand six hundred ninety-eight Euros and fifty-seven cents (EUR 7,825,698.57) to the share capital of the Company and seventy million four hundred thirty-one thousand two hundred eighty-seven Euros and ten cents (EUR 70,431,287.10) to the share premium account of the Company.

The blocking certificate shows that the amount of seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-five Euros and sixty-seven cents (EUR 78,256,985.67) is on the bank account of the Company.

*Third resolution*

Further to the above resolutions, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at seven million eight hundred fifty-three thousand one hundred ninety-eight Euros and fifty-seven cents (EUR 7,853,198.57) divided into:

- eighty-one million six thousand nine hundred seventy-four (81,006,974) class A1 shares,
- seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A2 shares,
- seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A4 shares,
- seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A5 shares,
- seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A6 shares,
- seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A7 shares,
- seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A8 shares,
- seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A9 shares, and
- seventy-eight million two hundred fifty-six thousand nine hundred eighty-seven (78,256,987) class A10 shares,

all class A1 to class A10 shares are referred as the "A Shares", having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and fully paid up."

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to insert new articles 8 and 9 in the Articles and to subsequently renumber the current articles 8 to 20 into articles 10 to 22 of the Articles.

The new articles 8 and 9 shall be read as follows:

**Art. 8.** The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of A Shares through the repurchase and cancellation of all the A Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 8. In the case of repurchases and cancellations of classes of A Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A10).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of A Shares, such class of A Shares gives the right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of A Shares of the repurchased and cancelled class of A Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each A Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of A Shares in issue in the class of A Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of A Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of A Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the A Shares of the relevant class of A Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the relevant class of A Shares the total amount of net profits attributable to that class of A Shares (subject to the provisions of Article 21 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 21 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles or in the reasonable opinion of the board of managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA= (NP + P+ CR) - (L + LR + PR)

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits attributable to the class of A Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of A Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles)

P= freely distributable share premium and reserves;

CR= the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L= losses (including carried forward losses if any);

LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR= sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the Manager.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per A Share within the relevant class to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the class of A Shares so redeemed.

**Art. 9.** Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Share shall be allocated to a premium reserve(s), not reserved to specific class of shares or to the holder of the Shares in relation to which it has been paid. Such premium reserve(s) shall be freely distributable by the Company."

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 20 (previous article 18) of the Articles, which shall now be read as follows:

" **Art. 20.** Each year, as at the last day of October, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into."

*Sixth resolution*

The Shareholders resolve to insert a new article 21 in the Articles and subsequent renumbering of the articles 21 and 22 (previous articles 19 and 20) into articles 22 and 23:

" **Art. 21.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 21.

The holders of the A Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Shares held by them, then,

- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Shares held by them, then,

- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Shares held by them, then,

- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Shares held by them, then,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Shares held by them, then,

- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class A6 Shares held by them, then

- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class A7 Shares held by them, then

- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the class A8 Shares held by them, then

- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class A9 Shares held by them, then

- the holders of class A10 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially class A10 Shares).

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto and in accordance with the applicable provisions of such law.

The board of managers may decide to pay interim dividends to the sole partner or the partners, as applicable, in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 21, before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the sole partner or the relevant partners, as applicable."

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de juillet;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. «P5 Sub L.P.1», un limited partnership inscrit à Guernesey sous la Loi de 1995du Limited Partnerships (Guernsey) (telle que modifiée), agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la Loi de 1995du Limited Partnerships (Guernsey) (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, dûment représentée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

2. «Permira V L.P.2» un limited partnership inscrit à Guernesey sous la Loi de 1995 du Limited Partnerships (Guernsey) (telle que modifiée) agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la Loi de 1995 du Limited Partnerships (Guernsey) (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, dûment représentée par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

3. «P5 Co-Investment l.p.», un limited partnership inscrit à Guernesey sous la Loi de 1995 du Limited Partnerships (Guernsey) (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, dûment représentée par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

4. «Permira Investments Limited», agissant par son nominee Permira Nominees Limited dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, dûment représentée par Madame Alexia UHL prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

5. «P5 CIS S.à r.l.», une société constituée selon les lois du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178 072, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, dûment représentée par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg;

6. «Permira V I.A.S L.P.», un limited partnership inscrit à Guernesey sous la Loi de 1995 du Limited Partnerships (Guernsey) (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, dûment représentée par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey.

Les dites procurations signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les entités susmentionnées sont les associés (les "Associés") qui sont également détenteurs de tous les droits de vote de Kinailux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de vingt-sept mille cinq cents Euros (27.500,- EUR), ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.929 et constituée suite à un acte du notaire instrumentant, en date du 11 mai 2015, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

La personne comparante, agissant en sa capacité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant d'établir ce qui suit:

L'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Convertir les parts sociales de la Société en différentes classes de part sociales, c'est à dire en parts sociales de catégorie A1 à la catégorie A10, et réallouer subséquemment les parts sociales existantes en parts sociales de catégorie A1.

2. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions huit cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-huit Euros et cinquante-sept centimes (7.825.698,57 EUR) afin de le porter de son montant actuel de vingt-sept mille cinq cent Euros (27.500,- EUR) à sept millions huit cent cinquante-trois mille cent quatre-vingt-dix-huit Euros et cinquante-sept centimes (7.853.198,57 EUR) par l'émission de soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent soixante-quatorze (78.256.974) parts sociales de catégorie A1, soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A2, soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A3, soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A4, soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A5, soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A6, soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A7, soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A8, soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A9 et soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A10, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-dix millions quatre cent trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-sept Euros et dix centimes (70.431.287,10 EUR) libérée par un apport en numéraire.

3. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société (les "Statuts") pour refléter l'augmentation de capital.

5. Insertion de nouveaux articles 8 et 9 dans les Statuts et renumérotation subséquente des actuels articles 8 à 20 en articles 10 à 22 des Statuts.

6. Modification de l'article 20 (anciennement article 18) des Statuts.

7. Insertion d'un nouvel article 21 dans les Statuts et renumérotation subséquente des actuels articles 21 et 22 (anciennement articles 19 et 20) en articles 22 et 23 des Statuts.

8. Divers.

*Première résolution*

Les Associés décident de convertir les parts sociales de la Société en différentes catégories de part sociales, c'est à dire en parts sociales de catégorie A à la catégorie A10, et de réallouer subséquemment les deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) parts sociales existantes en deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) parts sociales de catégorie A1.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions huit cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-huit Euros et cinquante-sept centimes (7.825.698,57 EUR) afin de le porter de son montant actuel

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

de vingt-sept mille cinq cents Euros (27.500,- EUR) à sept millions huit cent cinquante-trois mille cent quatre-vingt-dix-huit Euros et cinquante-sept centimes (7.853.198,57 EUR) par l'émission de soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent soixante-quatorze (78.256.974) parts sociales de catégorie A1, soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A2, soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A3, soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A4, soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A5, soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A6, soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A7, soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A8, soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A9 et soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A10 (les "Nouvelles Parts Sociales"), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-dix millions quatre cent trente et un mille deux cent quatre-vingt-sept Euros et dix centimes (70.431.287,10 EUR) libérée par un apport en numéraire.

*Souscription et paiement*

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et payées comme suit:

1. P5 Sub L.P.1, susmentionné, déclare souscrire à treize millions trois cent soixante-six mille neuf cent cinquante-trois (13.366.953) nouvelles parts sociales de catégorie A1, treize millions trois cent soixante-six mille neuf cent cinquante-quatre (13.366.954) nouvelles parts sociales de catégorie A2, treize millions trois cent soixante-six mille neuf cent cinquante-quatre (13.366.954) nouvelles parts sociales de catégorie A3, treize millions trois cent soixante-six mille neuf cent cinquante-quatre (13.366.954) nouvelles parts sociales de catégorie A4, treize millions trois cent soixante-six mille neuf cent cinquante-quatre (13.366.954) nouvelles parts sociales de catégorie A5, treize millions trois cent soixante-six mille neuf cent cinquante-quatre (13.366.954) nouvelles parts sociales de catégorie A6, treize millions trois cent soixante-six mille neuf cent cinquante-quatre (13.366.954) nouvelles parts sociales de catégorie A7, treize millions trois cent soixante-six mille neuf cent cinquante-quatre (13.366.954) nouvelles parts sociales de catégorie A8, treize millions trois cent soixante-six mille neuf cent cinquante-quatre (13.366.954) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et treize millions trois cent soixante-six mille neuf cent cinquante-quatre (13.366.954) nouvelles parts sociales de catégorie A10, ensemble avec une prime d'émission de douze millions trente mille deux cent cinquante-huit Euros et cinquante centimes (12.030.258,50 EUR) par un apport en numéraire.

2. Permira V L.P.2, susmentionné, déclare souscrire à et payer intégralement pour soixante-et-un millions quatre-vingt-huit mille six cent trente-trois (61.088.633) nouvelles parts sociales de catégorie A1, soixante-et-un millions quatre-vingt-huit mille six cent trente-deux (61.088.632) nouvelles parts sociales de catégorie A2, soixante-etun millions quatre-vingt-huit mille six cent trente-deux (61.088.632) nouvelles parts sociales de catégorie A3, soixante-et-un millions quatre-vingt-huit mille six cent trente-deux (61.088.632) nouvelles parts sociales de catégorie A4, soixante-et-un millions quatre-vingt-huit mille six cent trente-deux (61.088.632) nouvelles parts sociales de catégorie A5, soixante-et-un millions quatre-vingt-huit mille six cent trente-deux (61.088.632) nouvelles parts sociales de catégorie A6, soixante-et-un millions quatre-vingt-huit mille six cent trente-deux (61.088.632) nouvelles parts sociales de catégorie A7, soixante-et-un millions quatre-vingt-huit mille six cent trente-deux (61.088.632) nouvelles parts sociales de catégorie A8, soixante-et-un millions quatre-vingt-huit mille six cent trente-deux (61.088.632) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et soixante-et-un millions quatre-vingt-huit mille six cent trente-deux (61.088.632) nouvelles parts sociales de catégorie A10, ensemble avec une prime d'émission de cinquante-quatre millions neuf cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-huit Euros et quatre-vingt-neuf centimes (54.979.768,89 EUR) par un apport en numéraire.

3. P5 Co-Investment L.P., susmentionné, déclare souscrire à et payer intégralement pour neuf cent cinquante-huit mille quatre cent trois (958.403) nouvelles parts sociales de catégorie A1, neuf cent cinquante-huit mille quatre cent dix (958.410) nouvelles parts sociales de catégorie A2, neuf cent cinquante-huit mille quatre cent dix (958.410) nouvelles parts sociales de catégorie A3, neuf cent cinquante-huit mille quatre cent dix (958.410) nouvelles parts sociales de catégorie A4, neuf cent cinquante-huit mille quatre cent dix (958.410) nouvelles parts sociales de catégorie A5, neuf cent cinquante-huit mille quatre cent dix (958.410) nouvelles parts sociales de catégorie A6, neuf cent cinquante-huit mille quatre cent dix (958.410) nouvelles parts sociales de catégorie A7, neuf cent cinquante-huit mille quatre cent dix (958.410) nouvelles parts sociales de catégorie A8, neuf cent cinquante-huit mille quatre cent dix (958.410) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et neuf cent cinquante-huit mille quatre cent dix (958.410) nouvelles parts sociales de catégorie A10, ensemble avec une prime d'émission de huit cent soixante-deux mille cinq cent soixante-huit Euros et trente-trois centimes (862.568,33 EUR) par un apport en numéraire.

4. Permira Investments Limited, susmentionné, déclare souscrire à et payer intégralement pour deux millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq (2.299.125) nouvelles parts sociales de catégorie A1, deux millions deux cent - mille cent vingt-cinq (2.299.125) nouvelles parts sociales de catégorie A2, deux millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq (2.299.125) nouvelles parts sociales de catégorie A3, deux millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq (2.299.125) nouvelles parts sociales de catégorie A4, deux millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq (2.299.125) nouvelles parts sociales de catégorie A5, deux millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

mille cent vingt-cinq (2.299.125) nouvelles parts sociales de catégorie A6, deux millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq (2.299.125) nouvelles parts sociales de catégorie A7, deux millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq (2.299.125) nouvelles parts sociales de catégorie A8, deux millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq (2.299.125) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et deux millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq (2.299.125) nouvelles parts sociales de catégorie A10, ensemble avec une prime d'émission de deux millions soixante-neuf mille deux cent douze Euros et cinquante centimes (2.069.212,50 EUR) par un apport en numéraire.

5. P5 CIS S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à et payer intégralement pour cent quarante mille trois cent trente-cinq (140.335) nouvelles parts sociales de catégorie A1, cent quarante mille trois cent quarante-et-une (140.341) nouvelles parts sociales de catégorie A2, cent quarante mille trois cent quarante-et-une (140.341) nouvelles parts sociales de catégorie A3, cent quarante mille trois cent quarante-et-une (140.341) nouvelles parts sociales de catégorie A4, cent quarante mille trois cent quarante-et-une (140.341) nouvelles parts sociales de catégorie A5, cent quarante mille trois cent quarante-et-une (140.341) nouvelles parts sociales de catégorie A6, cent quarante mille trois cent quarante-et-une (140.341) nouvelles parts sociales de catégorie A7, cent quarante mille trois cent quarante-et-une (140.341) nouvelles parts sociales de catégorie A8, cent quarante mille trois cent quarante-et-une (140.341) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et cent quarante mille trois cent quarante-et-une (140.341) nouvelles parts sociales de catégorie A10, ensemble avec une prime d'émission de cent vingt-six mille trois cent six Euros et trente-deux centimes (126.306,32 EUR) par un apport en numéraire.

6. Permira V I.A.S. L.P., susmentionnée, déclare souscrire à et payer intégralement pour quatre cent-trois mille cinq cent vingt-cinq (403.525) nouvelles parts sociales de catégorie A1, quatre cent-trois mille cinq cent vingt-cinq (403.525) nouvelles parts sociales de catégorie A2, quatre cent-trois mille cinq cent vingt-cinq (403.525) nouvelles parts sociales de catégorie A3, quatre cent-trois mille cinq cent vingt-cinq (403.525) nouvelles parts sociales de catégorie A4, quatre cent-trois mille cinq cent vingt-cinq (403.525) nouvelles parts sociales de catégorie A5, quatre cent-trois mille cinq cent vingt-cinq (403.525) nouvelles parts sociales de catégorie A6, quatre cent-trois mille cinq cent vingt-cinq (403.525) nouvelles parts sociales de catégorie A7, quatre cent-trois mille cinq cent vingt-cinq (403.525) nouvelles parts sociales de catégorie A8, quatre cent-trois mille cinq cent vingt-cinq (403.525) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et quatre cent-trois mille cinq cent vingt-cinq (403.525) nouvelles parts sociales de catégorie A10, ensemble avec une prime d'émission de trois cent soixante-trois mille cent soixante-douze Euros et cinquante-six centimes (363.172,56 EUR) par un apport en numéraire.

Le montant total de l'augmentation de capital d'un montant de soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-cinq Euros et soixante-sept centimes (78.256.985,67 EUR) est alloué comme suit: sept millions huit cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-huit Euros et cinquante-sept centimes (7.825.698,57 EUR) au capital social de la Société et soixante-dix millions quatre cent trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-sept Euros et dix centimes (70.431.287,10 EUR) au compte de prime d'émission de la Société.

Le certificat de blocage montre que le montant de soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-cinq Euros et soixante-sept centimes (78.256.985,67 EUR) est sur le compte en banque de la Société.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à sept millions huit cent cinquante-trois mille cent quatre-vingt-dix-huit Euros et cinquante-sept centimes (7.853.198,57 EUR) représenté par:

- quatre-vingt-un millions six mille neuf cent soixante-quatorze (81.006.974) parts sociales de catégorie A1;

- soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A2;

- soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A3;

- soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A4;

- soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A5;

- soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A6;

- soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A7;

- soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A8;

- soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A9;

- soixante-dix-huit millions deux cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (78.256.987) parts sociales de catégorie A10;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

toutes les parts sociales de catégorie A1 à A10 sont référencées en tant que "Parts Sociales A", ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune et entièrement libérées."

*Quatrième résolution*

Les Associés décident d'insérer de nouveaux articles 8 et 9 dans les Statuts et de renuméroter subséquemment les actuels articles 8 à 20 en nouveaux articles 10 à 22 des Statuts.

Les articles 8 et 9 se liront désormais comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales A par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales A émises dans de telle(s) catégorie(s), conformément aux dispositions prévues dans cet article 8. Dans le cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales A, ces annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre numérique inverse (commençant avec la classe A10).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales A, cette catégorie de Parts Sociales A donne le droit aux détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation) et les détenteurs des Parts Sociales A de la catégorie de Parts Sociales A rachetée et annulée auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale A de la catégorie concernée détenue par eux et rachetée et annulée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales A émises dans la catégorie de Parts Sociales A devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base de Comptes Intérimaires concernés et conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chaque catégorie concernée de Parts Sociales A sera le Montant Disponible de la catégorie de Parts Sociales A concernée au moment du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales A concernée, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être supérieur au Montant Disponible. Sur le rachat et l'annulation des Parts Sociales A de la catégorie de Parts Sociales A concernée, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de ces Statuts, les mots suivants auront les définitions suivantes:

"Montant Disponible" signifie en relation avec la catégorie de Parts Sociales A concernée, le montant total des bénéfices nets attribuables à cette catégorie de Parts Sociales A (sous réserve des dispositions de l'Article 21 des présents Statuts) (y compris les bénéfices reportés), dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 21 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii) selon le cas, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la classe de Parts Sociales A devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts ou mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

AA= (NP + P+ CR) - (L + LR + PR)

Où:

AA= Montant Disponible;

NP= bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales A conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la catégorie de Parts Sociales A concernée conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts);

P= toute réserve librement distribuable;

CR= le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la classe de Parts Sociales A devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L= pertes (y compris, le cas échéant, les pertes reportées);

LR= toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts;

PR= les sommes mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance.

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par part sociale à payer aux Associés;

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat de la classe de Parts Sociales concernée;

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour la catégorie de Parts Sociales A ainsi rachetée;

**Art. 9.** Tout montant de prime d'émission versé en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une ou des réserves de prime d'émission, non réservée(s) à une catégorie de Parts Sociales spécifique ou au détenteur de Parts Sociales au titre desquelles il a été payé. Cette ou ces réserves de prime d'émission sera(seront) librement distribuable(s) par la Société."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG



*Cinquième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 20 (précédent article 18) des Statuts qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 20.** Chaque année, au dernier jour d'octobre, il sera établi un inventaire des dettes et des créances de la Société, ainsi qu'un compte de perte et de profit.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la société.

Chaque année cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera transféré à la réserve légale.

Cette déduction cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint un dixième du capital émis mais doit être effectif jusqu'à ce que le fond de réserve est entièrement reconstitué si, à un tout moment et pour n'importe quelle raison, il a été entamé."

*Sixième résolution*

Les Associés décident d'insérer un nouvel article 21 dans les Statuts et de renuméroter subséquemment les articles 21 et 22 (précédents articles 19 et 20) en articles 22 et 23 des Statuts, l'article 21 qui se lira comme suit:

" **Art. 21.** La décision de distribuer les fonds et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par les Associés conformément aux dispositions suivantes de cet article 21.

Les détenteurs de Part Sociales A ont droit aux dividendes fixes annuels suivants:

- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A1 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A1 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A2 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A2 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A3 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A3 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A4 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A4 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A5 auront le droit recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A5 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A6 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A6 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A7 auront le droit recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A7 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A8 auront le droit recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A8 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A9 auront le droit recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A9 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A10 auront le droit de recevoir le restant de toute distribution de dividende.

Dans le cas où une catégorie de parts sociales a été annulée à la suite de son rachat ou autrement au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera alloué à la catégorie de Parts Sociales suivante restante devant être rachetée dans l'ordre numérique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de catégorie A10).

Si les dividendes susmentionnés ne sont pas déclarés ou payés durant une ou plusieurs années en particulier, les dividendes fixes continueront de produire des intérêts.

Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les Parts Sociales rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications relatives et conformément aux dispositions applicables de ladite loi.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'associé unique ou aux associés, le cas échéant, conformément aux dispositions relatives à la distribution décrites dans les précédentes dispositions du présent Article 21, avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou selon les présents statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par l'associé unique ou aux associés, le cas échéant."

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 9 juillet 2015. 2LAC/2015/15461. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015141550/606.

(150153820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

---

**Progastrine et Cancers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 11, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 199.453.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Progastrine & Cancers S.C.Sp., une société en commandite spéciale existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, constituée suivant acte sous seing privé en date du 8 juillet 2015, non encore publié au Mémorial C, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Partie comparante»),

ici représentée par Madame Flora Gibert, employée, avec adresse professionnelle au 17 rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (le «Mandataire»), en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé en date du 31 juillet 2015. La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

**Chapitre I er - Forme, Nom, Objet Social, Durée et siège social**

**1. Art. 1 er . Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**2. Art. 2. Dénomination.** La Société sera dénommée «Progastrine et Cancers S.à r.l.».

**3. Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger:

- La signature de tout type de contrat dans le domaine de la recherche médicale;

- La détention de contrats de licence, de sous-licence, de brevets ou le dépôt de nouveaux brevets;

- La recherche et le développement scientifique et/ou technique, la valorisation de ses découvertes ou des découvertes acquises, par tous moyens (par exemple par cession, concession, licence, partenariat ou exploitation directe);

- La création et/ou la participation dans des entreprises permettant de développer un travail de recherche et développement spécifiques, projets par projets ou par catégorie de projets (exemple: biologie, chimie...);

- Toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

3.2 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.3 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.4 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.5 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

**4. Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**5. Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II - Capital social, Parts sociales et transfert des parts

**6. Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

**7. Art. 7. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

**8. Art. 8. Droits des associés.**

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

**9. Art. 9. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**10. Art. 10. Transfert des parts.**

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

## Chapitre III - Gérance

**11. Art. 11. Conseil de gérance.**

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

**12. Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.**

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

**13. Art. 13. Représentation de la société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature individuelle de tout gérant , ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance.

**14. Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

**15. Art. 15. Réunion du conseil de gérance.**

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

**16. Art. 16. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

## Chapitre IV - Assemblées générales

**17. Art. 17. Assemblées générales.**

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par tout gérant, à défaut par un/des associé (s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

## Chapitre V - Exercice social et comptes annuels

**18. Art. 18. Exercice social.** L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**19. Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.**

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

**20. Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.**

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

## Chapitre VI - Liquidation et dissolution

**21. Art. 21. Liquidation.**

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

**22. Art. 22. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute par suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou d'un quelconque de ses associés.

## Chapitre VII - Loi applicable

**23. Art. 23.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Souscription - Libération*

L'intégralité des douze mille cinq cents parts est souscrite par Progastrine & Cancers S.C.Sp., prénommée.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

*Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

*Assemblée générale extraordinaire*

La Partie comparante, associé unique, représentée par son Mandataire, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

1. Jean François FLOCH, gestionnaire et dirigeant d'entreprise, né le 22 février 1959 à Dakar (Sénégal), avec adresse professionnelle à 11, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg; et

2. Dominique JOUBERT, gestionnaire et dirigeante d'entreprise et directrice scientifique, née le 12 avril 1951 à Rennes (France), avec adresse personnelle à 10, rue Gabriel Péri, F-34200 Sète; et

3. François Michel Christian FABRE, gestionnaire et dirigeant d'entreprise, né le 1 er juin 1980 à Toulouse (France), avec adresse professionnelle à 11, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

*Deuxième résolution:*

L'adresse du siège social est fixée au 11, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu au mandataire de la comparante qui a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 4 août 2015. 1LAC / 2015 / 24675. Reçu soixante quinze euros € 75,-

*Le Receveur* (signé): MOLLING Paul.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015141684/224.

(150153901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

---

**SEGRO European Logistics Partnership S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.300.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh of July.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- ESS-Lux S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112794, and

- SEGRO Luxembourg S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.317,

both here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through its proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders (the «Shareholders») of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name SEGRO European Logistics Partnership S.à r.l., with registered office at 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177300, esta-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

blished by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of May 8, 2013, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1621, of July 6, 2013, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, of March 20, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1228 of May 12, 2015 (the Company).

II. The Company's share capital is set at sixteen thousand nine hundred Euros (EUR 16,900.00), represented by sixteen thousand nine hundred (16,900) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

III. The Shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of one hundred Euros (EUR 100) to raise it from its present amount of sixteen thousand nine hundred Euros (EUR 16,900.00) to seventeen thousand Euros (EUR 17,000) by creation and issuance of one hundred (100) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the «New Shares»), to be issued and fully paid with a share premium of twenty eight million six hundred thirty five thousand three hundred and eighty two Euros (EUR 28,635,382) (the «Share Premium»).

*Subscription - Payment*

The Shareholders declare to subscribe for the New Shares together with the Share Premium for a total issue price of twenty eight million six hundred thirty five thousand four hundred and eighty two Euros (EUR 28,635,482), through a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held by the Shareholders towards the Company in the same amount of twenty eight million six hundred thirty five thousand four hundred and eighty two Euros (EUR 28,635,482) (the «Receivable»), as follow:

| | Shares | Share Premium |
|---|---|---|
| ESS Lux S.à r.l., | 50 | 14,317,691 EUR |
| SEGRO Luxembourg S.à r.l., | 50 | 14,317,691 EUR |

The amount of one hundred Euros (EUR 100) is allocated to the share capital of the Company and the amount of twenty eight million six hundred thirty five thousand three hundred and eighty two Euros (EUR 28,635,382) is allocated to the share premium account of the Company.

*Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a statement of contribution value signed by the managers of the Company and the Shareholders attesting that they are the unrestricted owners of the Receivable

*Effective implementation of the contribution in kind*

The Shareholders, through their proxy holder, declare that:

- they are the unlimited owners of the Receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable to be contributed or part of it be transferred to it;

- the Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

**Art. 5.** The share capital is fixed at seventeen thousand Euros (EUR 17,000) represented by seventeen thousand (17,000) shares of one Euro (EUR 1) each.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately six thousand nine hundred fifty Euros (EUR 6,950.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sept août.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- ESS-Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 112794, et

- SEGRO Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 35-37 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 177317,

Toutes les deux ici représentées par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés (les «Associés») de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «SEGRO European Logistics Partnership S.à r.l.», ayant son siège social au 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177300, établie suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 8 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1621, du 6 juillet 2013, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, susnommé, du 20 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1228, du 12 mai 2015 (la Société).

II. Le capital social de la Société est fixé à seize mille neuf cents Euros (EUR 16,900.00), représenté par seize mille neuf cents (16,900) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

III. Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de 100 Euros (EUR 100) afin de le porter de son montant actuel de seize mille neuf cents Euros (EUR 16,900) à dix-sept mille Euros (EUR 17,000) par la création et l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales, toutes d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales), devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de vingt-huit millions six cent trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-deux Euros (EUR 28,635,382) (la «Prime d'Emission»).

*Souscription - Libération*

Les Associés déclarent souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales avec la Prime d'Emission pour un montant total de vingt-huit millions six cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-deux Euros (EUR 28,635,482), par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue par les Associés sur la Société d'un même montant (l'«Apport»), comme suit:

| | Parts sociales | Prime d'émission |
|---|---|---|
| ESS Lux S.à r.l., | 50 | 14,317,691 EUR |
| SEGRO Luxembourg S.à r.l., | 50 | 14,317,691 EUR |

Le montant de cent Euros (EUR 100) est alloué au capital social de la Société et le montant de vingt-huit millions six cent trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-deux Euros (EUR 28,635,382) est alloué au compte de prime d'émission.

*Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet Apport en nature a été donnée par une déclaration de la contribution signée par les gérants de la Société et par les Associés certifiant qu'ils sont propriétaires sans restriction de la Créance;

*Réalisation effective de l'apport*

Les Associés par leur mandataire, déclarent que:

- ils sont les seuls propriétaires de la Créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la Créance apportée, ou une partie de ladite, lui soit transférée;

- la Créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social fixé à dix-sept mille Euros (EUR 17,000) représenté par dix-sept mille (17,000) parts sociales d'une valeur nominale de 1 Euro (EUR 1) chacune.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille neuf cent cinquante euros (EUR 6.950,-).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 août 2015. Relation GAC/2015/6900. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015141737/140.

(150154357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

---

**Aussengestaltung Hawranke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6665 Herborn, 38A, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 199.489.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den dreizehnten August.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Klaus Dieter HAWRANKE, Straßenbauer, wohnhaft in D-54636 Messerich, Bergstraße, 28.

2.- Frau Edith HAWRANKE geborene LEPAGE, Krankenschwester, wohnhaft in D-54636 Messerich, Bergstraße, 28.

Welche Komparenten, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Aussengestaltung Hawranke S.à r.l.".

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Herborn.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung von Straßenbauarbeiten, Pflasterarbeiten und die Gestaltung von Außenanlagen, sowie alle damit verbundenen Tätigkeiten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

| | |
|---|---|
| 1.- Herr Klaus Dieter HAWRANKE, Straßenbauer, wohnhaft in D-54636 Messerich, Bergstraße, 28, vierundzwanzig Anteile | 24 |
| 2.- Frau Edith HAWRANKE geborene LEPAGE, Krankenschwester, wohnhaft in D-54636 Messerich, Bergstraße, 28, sechsundsiebzig Anteile | 76 |
| Total: EIN HUNDERT Anteile | 100 |

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung, in welcher wenigstens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Die Übertragung der Gesellschaftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel (3/4) der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 3 vorgesehene Zustimmung ist nicht erfordert, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Gesellschaftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Artikel 199, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Rückkaufpreis der Gesellschaftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt worden ist, oder wenn keine Einigung über die Anwendung der im vorhergehenden Absatz angegebenen Rückkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die den Gesellschaftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte können nicht ausgeübt werden, bis deren Übertragung der Gesellschaft gegenüber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Gesellschaftsanteilen müssen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemäß Art. 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

## Titel III. Verwaltung und Vertretung

**Art. 8.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Die Satzungen können nur mit einer Dreiviertelmehrheit der stimmberechtigten Anteile abgeändert werden.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 11.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 12.** Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

**Titel V. Auflösung und Liquidation**

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 14.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

*Einzahlung des Gesellschaftskapitals*

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

*Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2015.

*Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

*Erklärung*

Die Komparenten, erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

*Generalversammlung*

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Klaus Dieter HAWRANKE, Straßenbauer, geboren in Bitburg-Prüm (Deutschland), am 23. September 1965, wohnhaft in D-54636 Messerich, Bergstraße, 28.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6665 Herborn, 38A, Haaptstrooss.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet : K. D. HAWRANKE, E. HAWRANKE, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 août 2015. Relation: GAC/2015/7079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 19. August 2015.

Référence de publication: 2015141860/132.

(150154568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Caterpillar International Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 378.181,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 180.685.

*Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées le 5 août 2015*

L'associé unique de la Société a accepté la démission de William C. Brewer de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 1 er août 2015 et a décidé de nommer avec effet immédiat Alvin E. Buck, ayant son adresse professionnelle au 2120 West End Avenue, TN 37203 Nashville, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

En conséquence de ce qui précède, en date du 5 août 2015, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- François OGGIER, gérant;
- Twan VAN GRINSVEN, gérant;
- Alvin E. BUCK, gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CATERPILLAR International Luxembourg II S.à r.l.*
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015141958/20.

(150154872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Cosmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.860.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 17 août 2015 que Monsieur Reno Maurizio TONELLI a démissionné de son mandat d'administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société COSMO S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121 860, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 17 août 2015 que Monsieur Claude SCHMITZ a démissionné de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société COSMO S.A. , inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121 860, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 17 août 2015 que Monsieur Pierre LENTZ a démissionné de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société COSMO S.A. , inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121 860, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 17 août 2015 que la société anonyme AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société COSMO S.A. , inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121 860, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 août 2015.

CF Corporate Services
Société Anonyme
2, avenue Charles de Gaulle
L - 1653 Luxembourg

Référence de publication: 2015142021/24.

(150155340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**ColHighland Propco (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. ColCharlotte Funding S.à.r.l.).**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 197.797.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of August,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned.

THERE APPEARED

Colony Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.540 (the Sole Shareholder or the Appearing Party),

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg on 11 August 2015.

The aforeseaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of ColCharlotte Funding S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the officiating notary on 16 June 2015, registered with the Registre de Commerce et des Sociétési n Luxembourg under section B number 197797, in process of publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations; and, the Articles of Association of which have never been amended.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG



Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

*First resolution*

The sole member decides to change the name of the Company into ColHighland Propco (Lux) S.à r.l. and to subsequently amend article 1 of the Articles of Association so that ti will read as follows:

" **1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "ColHighland Propco (Lux) S.à r.l." (the Company)."

*Second resolution*

The sole shareholder decides to cancel the nominal value of the shares so that the share capital amounting to twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each is therefore represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares without par value.

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to convert the share capital and bookkeeping currency from EUR into GBP at the exchange rate, as it was fixed by the European Central Bank (ECB) on 7 August 2015, at EUR 1.- = GBP 0.70510.

The share capital now amounts to eight thousand eight hundred and eighty four British Pounds and twenty six pence (GBP 8,884.26) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares without par value.

*Fourth resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital of an amount of three thousand one hundred and fifteen British Pounds and seventy four pence (GBP 3.115,74) from its current amount of eight thousand eight hundred and eighty four British Pounds and twenty six pence (GBP 8,884.26) up to twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) by increasing the par value of the shares.

The share capital therefore amounts to twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares without par value.

*Fifth resolution*

The sole shareholder decides to cancel the existing twelve thousand six hundred (12,600) shares without par value representing the twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) of the share capital and to replace them by twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each all fully subscribed and held by the sole shareholder.

*Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association so that it will read as follows:

" **5. Share capital.** The share capital of the Company is twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) divided into twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party who signed with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois d'août,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert soussignée.

A COMPARU

Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540 (l'Associé Unique ou la Partie Comparante),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 11 août 2015.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée ColCharlotte Funding S.à r.l. ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 197797, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juin 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée («Article 200-2») dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société en ColHighland Propco (Lux) S.à r.l. et de procéder à la modification subséquente de l'Article premier des statuts qui se lira comme suit:

« **1. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination "ColHighland Propco (Lux) S.à r.l." (la Société).»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'annuler la valeur nominale des parts sociales de sorte que le capital social s'élevant à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune est désormais représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de EUR en GBP au taux de conversion fixé le 7 août 2015 par la Banque Centrale Européenne (BCE) à EUR 1,- = GBP 0,70510.

Le capital social s'élève désormais à huit mille huit cent quatre-vingt-quatre Livres Sterling et vingt-six pence (GBP 8.884,26) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois mille cent quinze Livres Sterling et soixante-quatorze pence (GBP 3.115,74) pour le porter de son montant actuel de huit mille huit cent quatre-vingt-quatre Livres Sterling et vingt-six pence (GBP 8.884,26) à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) par augmentation du pair comptable des parts sociales.

Le capital social s'élève désormais à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'annuler les douze mille six cents (12.600) parts sociales sans désignation de valeur nominale existantes représentant les douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) du capital social et de les remplacer par douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune toute souscrites et détenues par l'associé unique.

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui se lira comme suit:

“ **5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) représenté par douze mille (12.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales").

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

*Frais et dépense*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 17 août 2015. Relation: DAC/2015/13839. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur* (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015141973/145.

(150155086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Cerbère, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.833.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2015*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2015

Ont été réélus aux fonctions d'administrateur, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2015:

- Monsieur Philippe Havaux demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287
- Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287
- Monsieur Yves Lahaye, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon,

A été réélu aux fonctions de Commissaire aux comptes, pour la même durée:

- Delen Private Bank Luxembourg S.A., Luxembourg

Pour extrait certifié conforme

Référence de publication: 2015141999/17.

(150154719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Bistrot de Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 13, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 178.927.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dix août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

Monsieur Remy TERZI, salarié, né le 17 juin 1987 à Luxembourg, demeurant à L-6170 Godbrange, 3, rue de Junglinster, et

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit sa déclaration:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Bistrot de Paris S.à r.l.", avec siège social à L-9227 Diekirch, 13, Esplanade, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B178927, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 16 juillet 2013, publié au Mémorial C, numéro 1947 du 12 août 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

I.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

II. Qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du mois de mars 2015, l'associé Monsieur Jeff DE OLIVEIRA MARTINS, salarié, demeurant à L-9748 Eselborn, 31, Rue du Village, a cédé ses cent (100) parts sociales qu'il détenait dans la société à Monsieur Remy TERZI, préqualifié.

III. Que cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 10 des statuts et considérée comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Une copie de ladite cession de parts sociales, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

IV.- Que suite à cette cession de parts sociales Monsieur Remy TERZI, préqualifié, est devenu associé unique de la prédite société Bistrot de Paris S.à r.l..

V.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société Bistrot de Paris S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

VI.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société et aura plein pouvoir d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VII.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VIII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VII.

IX.- Que la liquidation de la société Bistrot de Paris S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

X.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

XI.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des parts sociales.

XII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-6170 Godbrange, 3, rue de Junglinster.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cents euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Remy TERZI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 août 2015. Relation GAC/2015/7032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015141918/52.

(150154817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**EPIC Euro Property 3 S.àr.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.829.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société*

L'associé unique a pris note de la démission en date du 17 juillet 2015 de Madame Barbara Neuerburg gérante de la Société et décide de nommer Monsieur Eric-Jan van de Laar demeurant professionnellement au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en qualité de nouveau gérant et pour une durée illimitée.

Désormais, le Conseil de gérance se compose comme suit:

- EPIC MANAGEMENT Ltd
- Madame Charlotte Lahaije-Hultman
- Monsieur Eric-Jan van de Laar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142088/18.

(150155283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck